

Concours de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation : les inscriptions sont ouvertes

5.10.2026 - | Ministère de la Justice

Vous voulez exercer un métier au carrefour du droit, de la criminologie, de la sociologie, de la psychologie et du médicosocial ? Vous voulez agir pour la réinsertion des personnes condamnées ? Devenez conseiller ou conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation. Les inscriptions aux concours sont ouvertes jusqu'au 13 novembre 2026.

Le ministère de la Justice recrute sur concours des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP). Les inscriptions sont ouvertes du 5 octobre au 13 novembre 2026.

CPIP : un métier au cœur de la prévention de la récidive

Être conseiller ou conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, c'est exercer un métier au carrefour du droit, de la criminalité, de la sociologie, de la psychologie et du médicosocial. **Les CPIP accompagnent les personnes placées sous main de justice vers la réinsertion.** Ils sont au cœur de la prévention de la récidive. Ils aident à la prise de décision judiciaire, participent à l'individualisation des peines et à leur exécution. Ils proposent des mesures d'aménagement de peine au magistrat compétent et veillent au respect des obligations prononcées par l'autorité judiciaire.

Antoine, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP), se confie sur son métier et ses missions > [Voir la vidéo](#)

« Ce métier est la parfaite rencontre entre la pratique juridique, l'analyse, le relationnel humain, le travail individuel mais aussi en équipe. »

Gillian, conseillère d'insertion et probation

- [Lire son interview](#)

À quel concours vous inscrire ?

Quatre concours ont lieu simultanément et **vous ne pouvez vous inscrire qu'à un seul concours.** Trouvez celui qui correspond à votre profil :

- **concours externe** : vous avez bac+3 minimum ou justifiez d'un titre ou diplôme équivalent ;
- **concours externe sur titres** : vous êtes titulaire d'un diplôme homologué au moins au niveau bac+3 ou équivalent dans les domaines social ou éducatif ;
- **troisième concours** : vous justifiez de l'exercice, pendant au moins cinq ans au cours des dix années précédant l'ouverture du concours, d'une ou plusieurs activités professionnelles pour l'exercice desquelles vous n'aviez pas la qualité d'agent public, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs

activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association ;

- **concours interne** : vous êtes fonctionnaire ou agent public et vous justifiez de quatre ans de services effectifs au 1er janvier 2027. Le concours interne est également ouvert aux agents issus de la fonction publique hospitalière, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation intergouvernementale internationale.

Pour vous inscrire aux concours de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, assurez-vous que vous respectez ces conditions :

- vous êtes de nationalité française,
- vous êtes en possession de vos droits civiques et d'un casier judiciaire vierge.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission varient selon le concours sélectionné. Pour mieux comprendre leur déroulé et les épreuves, [consultez la notice de renseignements](#).

[Inscrivez-vous !](#)

Bénéficiez d'une formation rémunérée

Les futurs CPIP suivent **une formation rémunérée de 1 875 € mensuels (hors primes de stage) pendant un à deux ans** (selon le concours) à [l'École nationale d'administration pénitentiaire](#) (ENAP) à Agen (Lot-et-Garonne). Alternant enseignements théoriques et stages en établissements pénitentiaires, tribunaux ou associations, la formation permet de développer des compétences sociales, humaines et juridiques, plus spécifiquement en criminologie, en droit de l'exécution des peines et en droit des victimes.

À noter : les candidats admis au concours sur titres suivent une formation d'un an en alternance, à l'ENAP et en stage.

L'entrée en formation est prévue pour l'automne 2027. La date sera précisée ultérieurement.

[En savoir plus sur la formation](#)

Échangez avec nos ambassadeurs métier

Vous avez des questions sur le concours, la formation ou le métier de CPIP ? Rendez-vous sur notre plateforme de discussion et posez vos questions à nos ambassadeurs. Ils pourront vous répondre et vous renseigner sur leur métier, les formations, les concours.

[Posez vos questions](#)

Des contenus qui peuvent vous intéresser

- [Les personnels pénitentiaires](#)
- [Des CPIP parlent de leur métier et de leurs missions](#)
- [La prise en charge des personnes condamnées ou prévenues](#)
- [Travailler au ministère de la Justice](#)

<https://www.justice.gouv.fr/actualites/actualite/concours-conseiller-penitentiaire-dinsertion-probation-inscriptions-sont-ouvertes>